

POLYPLAC PHONIK HYDRO H1 APV

Complexe de doublage avec plaque KH13 APV et isolant PSE

Description du produit

POLYPLAC PHONIK HYDRO H1 APV est un complexe de doublage conforme à la norme EN 13950. Il est constitué d'un panneau isolant en polystyrène expansé conforme à la norme NF EN 13163, collé sur une plaque de plâtre KNAUF HYDRO KH13 APV, conforme à la norme EN 520 munie d'un pare vapeur.

En fonction de la performance thermique du doublage, le panneau isolant peut-être :

- Knauf XTherm ULTRA 30 Phonik
- Knauf XTherm ULTRA 32 Phonik

Documents de référence

- Norme : NF EN 13950
- DoP_POLYPLAC-PHONIK-HYDRO-H1-APV_2023-11-27
- ACERMI :
 - KNAUF XTherm ULTRA 30 Phonik 10/007/676
 - KNAUF XTherm ULTRA 32 Phonik 03/007/196
- Rapport de classement Euroclasse : RA 19-0155
- Affaiblissement acoustique :
 - Epaisseurs \geq 13+100 AC23-17342-1
 - Epaisseurs \geq 13+120 AC23-25644
- FDS_KNAUF-POLYPLAC_2019-05-10
- Mise en Œuvre :
 - Application Doublage des murs par pose collée conformément au DTU 25.42
 - NPOSE_KNAUF-POLYPLAC-ET-POLYPLAC-PHONIK_2020-02-03

Domaine d'emploi

- POLYPLAC PHONIK est destiné à l'isolation thermique par l'intérieur dans :
 - Les bâtiments d'habitation de la 1^{ère} à la 4^{ème} famille
 - Les ERP, sauf escaliers encloués
 - Les bâtiments tertiaires
 - En locaux EB + Privatifs
 - En locaux EB + C avec SPEC
 - En climat de plaine hors zone très froide
- Isolation par l'intérieur par pose collée des murs en :
 - Paroi béton (NF DTU 23.1)
 - Maçonnerie avec ou sans enduit ciment ou plâtre, de type I et II (NF DTU 20.1)
 - Autres supports bénéficiant d'avis technique ou DTA peuvent viser la pose collée de complexes de doublage.

Stockage

Conservation dans l'emballage d'origine encore scellé au sec.
Protéger des chocs.
Stockage sur 2 colis maximum.

POLYPLAC PHONIK HYDRO H1 APV

Complexe de doublage avec plaque KH13 APV et isolant PSE



Caractéristiques techniques

Propriétés		Unités	Valeurs	Norme
Doublage	Réaction au feu	Euroclasse	B-s1,d0	NF EN 13501-1
	Largeur	mm	1200	NF EN 13950
	Longueur	mm	2500 à 3000	
	Bords	-	Bords droits	
	Emissions COV	-	A+	NF EN ISO 16000
	μ	-	> 1500	-
Plaque		-	KNAUF HYDRO KH13 APV	-
	Type plaque	-	D, H1	EN 520
	Epaisseur plaque	mm	12,5	
	Bords plaque	-	Bords amincis	
	Couleur parement	-	Vert	-
Isolant 1		-	KNAUF XTherm ULTRA 30 Phonik	-
	Type isolant	-	PSE	NF EN 13163
Isolant 2		-	KNAUF XTherm ULTRA 32 Phonik	-
	Type isolant	-	PSE	NF EN 13163
Affaiblissement aérien	$\Delta (R_w+C)_{\text{lourd}}$ Sur mur béton 16cm	dB	≥ 4 dB pour épaisseurs $\geq 13+100$	NF EN 10140-2
			≥ 5 dB pour épaisseurs $\geq 13+120$	

Gamme de produits

Désignation	Résistance thermique [m ² .K/W]	Epaisseur [mm]	Isolant	Perméance
Polyplac Phonik AA 6,05 13+180 Hydro H1 APV	6,05	193	KNAUF XTherm ULTRA 30 Phonik	P3
Polyplac Phonik AA 5,65 13+180 Hydro H1 APV	5,65	193	KNAUF XTherm ULTRA 32 Phonik	P3
Polyplac Phonik AA 5,45 13+160 Hydro H1 APV	5,54	173	KNAUF XTherm ULTRA 30 Phonik	P3
Polyplac Phonik AA 5,05 13+160 Hydro H1 APV	5,05	173	KNAUF XTherm ULTRA 32 Phonik	P3
Polyplac Phonik A 4,75 13+140 Hydro H1 APV	4,75	154	KNAUF XTherm ULTRA 30 Phonik	P3
Polyplac Phonik B 4,40 13+140 Hydro H1 APV	4,40	153	KNAUF XTherm ULTRA 32 Phonik	P3
Polyplac Phonik B 4,10 13+120 Hydro H1 APV	4,10	135	KNAUF XTherm ULTRA 30 Phonik	P3
Polyplac Phonik C 3,80 13+120 Hydro H1 APV	3,80	133	KNAUF XTherm ULTRA 32 Phonik	P3
Polyplac Phonik D 3,40 13+100 Hydro H1 APV	3,40	114	KNAUF XTherm ULTRA 30 Phonik	P3
Polyplac Phonik D 3,15 13+100 Hydro H1 APV	3,15	113	KNAUF XTherm ULTRA 32 Phonik	P3
Polyplac Phonik E 2,75 13+80 Hydro H1 APV	2,75	94	KNAUF XTherm ULTRA 30 Phonik	P3
Polyplac Phonik E 2,55 13+80 Hydro H1 APV	2,55	93	KNAUF XTherm ULTRA 32 Phonik	P3
Polyplac Phonik G 1,90 13+60 Hydro H1 APV	1,90	73	KNAUF XTherm ULTRA 32 Phonik	P3
Polyplac Phonik G 1,30 13+40 Hydro H1 APV	1,30	53	KNAUF XTherm ULTRA 32 Phonik	P3

Knauf

Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
STK@knauf.com

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.